



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 30 avril 2026 à 20h15 à la Halle Polyvalente

Présidence de Monsieur Alain Bonny, Vice-Président

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption du dernier procès-verbal
3. Lettres et pétitions
4. Communications municipales
5. Communications des délégués
6. Postulat : Sécurité incendie en journée, vers un engagement communal renforcé
7. Modification de l'article 2 alinéa 1 paragraphe 2 des statuts de l'Association régionale pour l'enfance et la jeunesse (Arpeje)
8. Curage du réseau de drainage des terres agricoles communales des Marais
9. Remplacement des compteurs d'eau et mise en place d'une solution de télérelève
10. Règlement communal sur la taxe de séjour et les résidences secondaires
11. Règlement communal relatif à l'utilisation des caméras de vidéosurveillance
12. Sécurisation d'un passage piéton et adaptation des aménagements routiers sur la route de Neuchâtel
13. Divers

Le Vice-Président ouvre la séance à 20h15 et informe les conseillers de la présence d'un éventuel successeur au poste de secrétaire du conseil communal aux côtés de la secrétaire.

1. Appel

Présents : 23 membres.

Excusés : P.-A. Beck, M. Buthey, A. Grossu, A. Heiniger, G. Jacot, T. Jeanneret, N. Quirici, A. Richard, L. Vassaux

Absents : A. Languetin, Pascal Stauffer

Le quorum est atteint, le Conseil peut siéger valablement

2. Adoption du dernier procès-verbal

Adoption de l'ordre du jour : l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le PV du 29 janvier 2026 est accepté à l'unanimité.

3. Lettres et pétitions

Aucune lettre ni pétition

4. Communications municipales

Richard Emmenegger

Administration, finances, environnement, sport et culture, sécurité publique

Piste VTT : Inauguration prévue le 05.06.2026 dès 17h au refuge de Charmontel

Caserne SDIS : Partie officielle 29.05.2026 Inauguration publique 30.05.2026 de 9h à 16h

Apéro Villageois : 31 mai 2026 dès 11h allée du port avec grill à disposition

Christine Carrel

Bâtiments, police des constructions, urbanisme

Hôtel de Ville : Réouvert depuis le 18 avril. Le tenancier invite le conseil à la fin de la séance pour un apéritif.

Four de Montet : L'intérieur du four a été rénové. Des directives précises sur son utilisation ont été transmises aux utilisateurs du four. Les pizzas de la jeunesse ont été déplacées au mois d'octobre.

Pierre Roth

Formation, jeunesse, affaires sociales

Excusé



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 30 avril 2026 à 20h15 à la Halle Polyvalente

Jean-Luc Amiet

Tourisme, ports, camping, mobilité, églises

Port du Chablais : L'inauguration du 25 avril s'est bien passée. Le week-end a été une réussite. Encouragement aux conseillers d'aller admirer les nouvelles infrastructures.

Jean-François Milliet

Travaux publics, domaines, voirie, épuration, eau potable, cours d'eau

Route de Champmartin : Le Groupe E est en train de changer les câbles électriques depuis le cimetière jusqu'au minigolf. Il en est de même à la déchetterie jusqu'au Tannenhof et de la Sauge à Joressens.

Conduite de la Sauge : La mise en eau a dû être reportée fin 2025 suite à une fuite au niveau de l'arrêt de bus. La fuite est réparée, la conduite devrait être mise en eau prochainement.

Conduite Champmartin : La mise en eau a été faite au village. Des analyses sont en cours. La mise en eau dans les champs est prévue prochainement.

5. Communications des déléguées

EBBV : Fabien Baumann

Nous nous sommes réunis le 23 avril dernier à Delley pour l'assemblée des délégués de l'EBBV.

Lors de cette assemblée, les comptes de l'année 2025 ont été présentés ainsi qu'acceptés à l'unanimité.

Un point très important pour la suite du projet, qui a été accepté, était la votation pour le crédit d'investissement d'un montant de 110 millions, ce qui correspond au coût total du projet, la STEP ainsi que les réseaux intercommunaux. Le financement sera assuré par emprunt de l'association et complété par des subventions et la récupération de la TVA. Ensuite, un crédit budgétaire complémentaire pour l'année 2026 a aussi été accepté afin de poursuivre les études et la préparation du projet.

Quelques points importants pour la suite :

Pour la participation annuelle de la commune de Cudrefin, elle est actuellement estimée à environ CHF 350'000 par an dès la mise en service prévue en 2029. Les délais de recours pour le permis de construire sont fixés au 12 mai. Pour l'instant, il ne semble pas que des recours soient envisagés. Le crédit d'investissement fera l'objet d'une votation populaire, au mois de septembre, dans toutes les communes concernées. Vous pouvez déjà commencer à en parler autour de vous afin d'informer votre entourage sur l'importance de ce projet. Je suis à votre disposition pour d'éventuelles questions et, si cela vous intéresse, vous pouvez aller consulter le projet sur le site de l'EBBV.

6. Postulat : Sécurité incendie en journée, vers un engagement communal renforcé déposé par Marc Reichenbach et Didier Gattlen. Le postulat est jugé recevable par le bureau du conseil.

Richard Emmenegger actif au sein du CODIR du SDIS trouve dommage que Marc R. ne soit pas passé lui en parler. Un employé communal a déjà adhéré au SDIS. C'est difficile de forcer les gens à y aller. Marc Reichenbach : C'est l'occasion de refaire de la promotion plus forte auprès de la population et du personnel communal. Richard Emmenegger ajoute que Cudrefin est l'une des communes avec le plus de volontaires. La Municipalité a toujours soutenu les pompiers. Chaque année un envoi aux jeunes citoyens de la commune est fait. Marc Reichenbach ajoute que le SDIS ne souhaite pas une nouvelle caserne sans effectif.

Le postulat est refusé avec 7 contre, 6 pour et 9 abstentions

7. Modification de l'article 2 alinéa 1 paragraphe 2 des statuts de l'Association régionale pour l'enfance et la jeunesse (arpeje)

a. Pas de présentation complémentaire.

b. Préavis 115-2026 envoyé avec les convocations



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 30 avril 2026 à 20h15 à la Halle Polyvalente

c. Le rapport de la commission technique et de la commission des finances a été transmis aux conseillers. La lecture n'est pas demandée. Les deux commissions proposent de refuser le préavis tel que présenté :

Jean-Marie Candolfi, délégué à l'arpeje répète que la commission ne remet pas en cause ce centre mais espère que cela va engendrer une nouvelle discussion sur sa gestion. Richard Emmenegger ajoute que la discussion est intéressante. Le préavis est obligatoire pour les 4 communes. En cas de refus, il y aura un retour au CODIR et de nouvelles discussions.

d. Décision : Le conseil refuse le préavis 115-2026 avec 21 voix contre et 1 abstention.

8. Curage du réseau de drainage des terres agricoles communales des Marais

a. Présentation complémentaire par Jean-François Milliet.

b. Préavis 116-2026 envoyé avec les convocations

c. Le rapport de la commission des finances a été transmis aux conseillers. La lecture n'est pas demandée. La COFI propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Laurent Monnard demande si des offres ont été demandées pour ce projet. Jean-François Milliet : oui deux offres.

d. Décision : Le conseil accepte le préavis 116-2026 à l'unanimité.

9. Remplacement des compteurs d'eau et mise en place d'une solution de télérelève

a. Présentation par Jean-François Milliet. Le changement des compteurs devrait en partie résoudre le manque de facturation actuelle d'environ 20% de l'eau et de ce fait encaisser environ Chf. 80K en plus par année.

b. Préavis 117-2026 envoyé avec les convocations

c. Le rapport de la commission des finances a été transmis aux conseillers. La lecture n'est pas demandée. La COFI recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Alain Bonny informe que le bureau du conseil a été approché par la commission technique qui a travaillé sur le même préavis en octobre 2024 et se pose la questions sur les changements entrepris sur ce préavis. Romain Salzmann ajoute que la COTEC avait donné un avis négatif car si le compteur ne fonctionne plus ce ne sont pas seulement les piles qu'il faudrait changer mais tout le compteur. La durée de vie était estimée à 10-12 ans, de ce fait tous les 10 ans le montant devrait être mis au budget. Jean-François Milliet indique que la société a garanti l'utilisation de ces compteurs à environ 16 ans. Il n'y aura plus besoin d'un employé communal qui passe dans les ménages pour effectuer les relevés de compteurs. Une installation est également prévue dans les chalets.

Laurent Monnard : Il y a quelques années, la commune avait investi dans un système de détection des fuites d'eau. Jean-François Milliet explique que ce système est obsolète. La Municipalité réfléchit à garder ce système ou non. Aujourd'hui notre partenaire nous contacte dès qu'une fuite est suspectée. Notre réseau, bien que vieillissant, n'est pas en si mauvais état.

Claude Roulin demande dans combien de temps les compteurs seront remplacés ? Jean-François Milliet indique que les délais vont être indiqués dans le mandat d'installation.

Grégory Cotting ajoute que lors de la commission de la COTEC il avait également été fait part de l'éventualité d'acheter ces compteurs en plusieurs fois afin d'éviter des problèmes techniques ou pour des raisons de place de stockage. Jean-François Milliet en a pris note. Florian Métraux ajoute qu'une location des compteurs est facturée aux ménages même que certains compteurs n'ont pas été changés depuis des dizaines d'années.

Roland Pfister demande si cette offre ne devait pas être soumise au marché public ? Florian Métraux répond que ce préavis ne rentre pas en compte car les appels d'offres sont dès Chf. 350K.

d. Décision : Le conseil accepte le préavis 117-2026 à l'unanimité.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 30 avril 2026 à 20h15 à la Halle Polyvalente

10. Règlement communal sur la taxe de séjour et les résidences secondaires

- a. Présentation par Jean-Luc Amiet.
- b. Préavis 118-2026 envoyé avec les convocations
- c. Le rapport de la commission des finances a été transmis aux conseillers. La lecture n'est pas demandée. La COFI recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Melinda Beck demande si le montant de la taxe en vigueur va rester ? Jean-Luc Amiet, l'acceptation du nouveau règlement permettra d'adapter les taxes au plus juste.

Jean-Marie Candolfi : Pourquoi ces tarifs ont été retenus ? Florian Métraux : Nous nous sommes renseignés aux alentours et avons constatés que nos tarifs étaient bas. Ces nouveaux tarifs sont dans la moyenne et permettront d'autofinancer ce poste et d'amener du tourisme supplémentaire.

Laurent Monnard : L'article 6 parle des places port, s'agit-il des places visiteurs ? Jean-Luc Amiet, oui. Une taxe forfaitaire pour les bateaux avec cabine existe à l'art. 9 quant aux visiteurs, ils s'acquitteront d'une taxe de séjour quotidienne.

- d. Décision : Le conseil accepte le préavis 118-2026 à l'unanimité.

11. Règlement communal relatif à l'utilisation des caméras de vidéosurveillance

- a. Explications complémentaires par Richard Emmenegger.
- b. Préavis 119-2026 envoyé avec les convocations
- c. Le rapport de la commission des finances a été transmis aux conseillers. La lecture n'est pas demandée. La COFI recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Florian Métraux ajoute que le règlement actuel ne permet pas de prévention mais seulement de réagir lorsqu'il y a eu des dégâts. Il y a eu beaucoup de changement sur la protection des données d'où la présentation de ce nouveau règlement.

- d. Décision : Le conseil accepte le préavis 119-2026 à l'unanimité.

12. Sécurisation d'un passage piéton et adaptation des aménagements routiers sur la route de Neuchâtel

- a. Présentation complémentaire par Jean-François Milliet.
- b. Préavis 120-2026 envoyé avec les convocations
- c. Le rapport de la commission des finances a été transmis aux conseillers. La lecture n'est pas demandée. La COFI propose à d'accepter le préavis tel que présenté avec l'amendement suivant (extrait) :

La commission des finances a décidé de déposer un amendement sur l'adaptation des aménagements routiers (secteur ferme Bonny)

Si la configuration actuelle réduit la largeur utile de la chaussée et complique le passage de certains véhicules, elle ralentit aussi ces derniers avant le passage piéton situé après le pont sur la Mollitaz

Le commission ne s'est pas basée sur un effet financier pour la suppression des deux ilots, mais sur un effet de ralentisseur et de sécurité

Le reste du texte reste inchangé

Le commission des finances accepte le préavis 120-2026 , Sécurisation d'un passage piéton sur la route de Neuchâtel, pour un montant de 49'401.- avec cet amendement.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 30 avril 2026 à 20h15 à la Halle Polyvalente

Laurent Monnard demande si la suppression de ces ilots ne va pas faire accélérer les automobilistes. Alain Bonny explique que c'est ce qui est indiqué dans les rapport et demande leur lecture ainsi que celle de l'amendement.

Pascal Maeder se dit sceptique sur l'effet ralentissent. Il y a beaucoup de camions qui grimpent sur les trottoirs. Mettre un radar sur le feu rouge serait bien. Jean-François Milliet répond que cela est interdit en Suisse. Alain Bonny ajoute que le but de ces trottoirs en biais est justement pour que les gros véhicules puissent y grimper. Roland Pfister précise que la route mesure 3 m de large. Pascal Maeder répète qu'il trouve dangereux de mélanger piétons et circulation. La solution de trottoir à la sortie du village direction Neuchâtel est beaucoup plus sûre.

Laurent Monnard demande quelle est la position du voyer des routes à ce sujet ? Jean-François Milliet, nous avons son aval. Pour rappel le projet initial de cette route avait déjà été modifié.

Jean-Marie Candolfi demande s'il est possible de garder l'ilot ET d'ajouter des poteaux. Jean-François Milliet, oui.

Romain Salzmänn demande quand sera allumé le feu et pourquoi ne pas plutôt mettre des patrouilleurs scolaires ? Jean-François Milliet : le feu sera là tout le temps pour le trafic de piéton école et Denner. Il est difficile de trouver des personnes pour des patrouilles.

Claude Roulin rappelle qu'un feu rouge avait été installé au camping il y a quelques années puis enlevé car personne ne le respectait.

Fabien Baumann demande si le feu sera toujours actif ? Alain Bonny répond qu'il sera au rouge si le passage piéton est activé.

Jean-Luc Amiet fait la réflexion de voir si des ilots inclinés ne seraient pas une solution.

d. Décision :

L'amendement est accepté avec 15 pour, 5 refus et 2 abstentions.

Le préavis 120-2026 amendé est accepté avec 16 pour, 1 refus et 5 abstention.

12. Divers

Déchetterie : Fabrice Schmitter demande où en est la déviation ? Jean-François Milliet répond que les panneaux sont commandés et devraient arriver prochainement.

Chammartin : Isabelle Beck remercie Jean-François Milliet pour sa disponibilité et ses explications concernant le chantier de Chammartin. Elle a ainsi pu donner des réponses à la population.

Eclairage public : Roland Pfister demande où en est l'éclairage public voté. Jean-François Milliet indique que les changements dans le village ont été effectués. La pose des lampadaires sur les Champs de Rive est en cours, quelques oppositions ralentissent le projet. Roland Pfister indique que les lumières à Montet ne diminuent pas lorsqu'il n'y a personne.

Pilier Public : Roland Pfister demande pourquoi le pilier public à Montet a été enlevé ? Richard Emmenegger : À la suite d'une discussion avec la Préfète une commune a un pilier public. Celui de Montet a été enlevé. Les informations se trouvent à la tour et sur le site internet communal.

Ruisseau Montet : Est-ce qu'un nettoyage a été entrepris depuis la dernière intervention au conseil ? Jean-François Milliet indique que les employés de la voirie ont été informés et doivent passer régulièrement.

Prochain conseil : 25 juin 2026 (assermentation pour la nouvelle législature le 10 juin 2026 à 19h).

La séance est levée à 21h35.

Le Vice- Président


Alain Bonny



La Secrétaire


Melinda Beck